

Amendements proposés aux Statuts

Sections soutenant les amendements :

ESN Amiens

ESN Compiègne

ESN Lille

ESN Valenciennes

Proposition 6 – Modalités d’élections du Conseil d’Administration et les réunions

Article 65 : Conseil d’Administration

65 Modalités d’élection (...)

Actuel :

En cas de vacance d’un poste d’administrateur, le Conseil d’Administration lance un open call et procède à l’élection selon les mêmes modalités de vote qu’en Assemblée Générale telles que définies dans le règlement intérieur. Dans tous les cas, le mandat se termine en même temps que ceux des autres administrateurs.

Modification CA :

En cas de vacance d’un poste d’administrateur-trice, le Conseil d’Administration lance un appel à candidature et les associations membres procèdent à l’élection par un vote en ligne.

En cas de vacance d’un poste du membre du bureau, le Conseil d’Administration lance un appel à candidature et procède au vote. Le mandat de l’élue se termine en même temps que celui des autres administrateurs.

Amendement :

En cas de vacance d’un poste d’administrateur-trice **ou de membre du Bureau**, le Conseil d’Administration lance un appel à candidature et les associations membres procèdent à l’élection par un vote en ligne. Le mandat de l’élue se termine en même temps que celui des autres administrateurs.

II/ Administration et fonctionnement

65.2 Modalités d'élection

Actuel :

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le Conseil d'Administration lance un open call et procède à l'élection selon les mêmes modalités de vote qu'en Assemblée Générale telles que définies dans le règlement intérieur. Dans tous les cas, Le mandat se termine en même temps que ceux celui des autres administrateurs.

Modification CA :

En cas de vacance d'un poste d'administrateur-trice, le Conseil d'Administration lance un appel à candidature et les associations membres procèdent à l'élection par un vote en ligne.

En cas de vacance d'un poste du membre du bureau, le Conseil d'Administration lance un appel à candidature et procède au vote. Le mandat de l'élu.e se termine en même temps que celui des autres administrateurs.

Amendement :

En cas de vacance d'un poste d'administrateur-trice **ou de membre du Bureau**, le Conseil d'Administration lance un appel à candidature et les associations membres procèdent à l'élection par un vote en ligne. Le mandat de l'élu.e se termine en même temps que celui des autres administrateurs. Le mandat de l'élu.e se termine en même temps que celui des autres administrateurs.

Proposition 4 – Anglicisme, épïcène, modifications orthographiques, de syntaxe et diverses

Article 54 : Assemblée Générale

Modification CA

Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont établis par **la chairing team** et **un-e secrétaire de séance** signés et consignés...

Amendement :

Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont établis par **un-e Président-e de séance et un-e (des) secrétaire(s) de séance** signés et consignés...

Faire les modifications sur tous le document : « la chairing team et un-e secrétaire de séance » → un-e Président-e de séance et un-e (des) secrétaire(s) de séance

Article ~~7~~ **6** : délibérations du Conseil d'Administration

Amendement :

(...) Les procès-verbaux sont établis par le-la secrétaire de séance ~~et~~, signés et consignés ~~dans le registre spécial~~ par ~~le secrétaire~~ le-la **président-e** d'ESN France, **et envoyés à l'ensemble des associations membres dans un délai de 15 jours après la date des délibérations.**

Article ~~16~~ **15** : règlement intérieur

Actuel :

Un règlement intérieur, établi par le Conseil d'Administration, détermine le détail d'exécution des présents statuts et fixe les règles qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Son établissement comme sa modification sont soumis à l'approbation de la majorité absolue du Conseil d'Administration.

A m e n d e m e n t :

Un règlement intérieur, établi par le Conseil d'Administration **et approuvé par les associations membres en Assemblée Générale ou par un vote en ligne**, détermine le détail d'exécution des présents statuts et fixe les règles qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Son établissement comme sa modification sont soumis à l'approbation de la majorité absolue ~~du Conseil d'Administration~~ **des associations membres.**